Compte rendu / Comité syndical du vendredi 29 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 29 mars 2019, le comité syndical du Syndicat du Mixte du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la Mairie de ESSE – 35 150 ESSE – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 16h15 à 17h30.

Date de la 1ère convocation :	15 mars 2019
Date de la 2ème convocation	26 mars 2019
Nombre de membres en exercice	61
Nombre de membres présents	5
Nombre de votants :	5

Quorum non nécessaire car 2ème convocation

Membres présents prenant part au vote :
Roche aux Fées Communauté : M. GESLIN
Pays de Chateaugiron Communauté : M. LOIZANCE, M. PRODHOMME
Rennes Métropole : Mme LAVERGNE ; M. DEMOLDER
Membres excusés :
Roche aux Fées Communauté : Mme RENAULT
Pays de Chateaugiron Communauté : Mme DEPORT Marielle
Bretagne Porte de Loire Communauté : M. LAURENT, M. BOURGUIGNON
Rennes Métropole : M. FOULON, M. ROUSSEL, M. NADESAN ; M. PANAGET, M. ROUX, Mme BASCK, M. REICHERT, M. LALLICAN, M. HAMON
Vitré Communauté : Mme ROUSSEAU, M. LEMARIE
Pays de Craon Communauté : M. CHAUVEL
Pouvoirs : Aucun
Invités excusés : Mme DESPREZT
Invités présents : Mme GARNIER

M. DEMOLDER propose à MME LAVERGNE d'être secrétaire de séance. Ce qu'elle accepte.

Avant de débuter la séance M. DEMOLDER déplore à nouveau l'absence de quorum à la séance du 21 mars qui a dû être reportée. Il manquait seulement une personne.
L'ensemble des élus présents sont favorables à la conduite d'une réflexion sur la gouvernance du syndicat en termes de représentants élus au sein du comité syndical.

M. DEMOLDER rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier comité syndical
- Compte administratif et compte de gestion provisoire
- Participation des EPCI pour 2019
- Budget primitif 2019
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Programme d'actions 2019
- Déclaration d'intérêt général – Travaux CTMA 2019-2024
- Informations et divers
- Délégations des attributions du comité syndical au président

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Il a été demandé l'approbation du compte rendu du dernier comité syndical.
Aucune remarque sur le contenu n'a été formulée.
Une modification est à apporter ; M. CHAUVEL n'a pas été noté sur la liste des présents alors qu'il a assisté à la séance du 18 février.
Sandrine Garnier indique que cette erreur sera modifiée au compte rendu.

A l'unanimité, les membres présents APPROUVENT le compte rendu de la séance du 18 février 2019.

2. COMPTE ADMISTRATIF ET COMPTE DE GESTION PROVISOIRES

M. DEMOLDER rappelle qu'en raison de problèmes techniques rencontrés suite à l'envoi des flux (bordereaux de titres de plus de 104 000 €) entre la Trésorerie et le Syndicat de la Seiche, aucune transmission de flux n'a fonctionné. Par conséquent, le compte de gestion n'a pas pu être édité et validé pour la séance tout comme le compte administratif.

Aussi, en attente de validation du compte de gestion par la trésorerie de Chateaugiron, les chiffres provisoires du compte administratif 2018 du Syndicat de la Seiche ont été pris en compte dans la construction du budget primitif, soit :

- un excédent de fonctionnement de 574.47 € arrondi à 570 €
- et pour la section d'investissement, un excédent 26 788 .10 € arrondi à 26 700 €.

Les résultats du compte administratif provisoire figurant au tableau ci-dessous ont été présentés en séance.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	365 794,47	G	346 065.57
	Section d'investissement	B	211 321.43	H	241 172.78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	20 303.37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	3 063.25 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	580 179.15	= G+H+I+J	607 541.72
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	173 712.29	L	175 510.10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	173 712.29	= K+L	175 510.10
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	365 794.47	= G+I+K	366 368.94
	Section d'investissement	= B+D+F	388 096.97	= H+J+L	416 682.88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	753 891.44	= G+H+I+J+K+L	783 051.82

M. DEMOLDER précise que sous réserve de la validation du résultat définitif 2018 de clôture, il a été affecté au budget primitif 2019 :

- 3 063.25 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 570 € (excédent de fonctionnement) à l'article R 002
- 26 700 € (excédent d'investissement) au R001

M. DEMOLDER rappelle que Mme. DESPRETZ, trésorière de Chateaugiron, et présente à la séance du 21 mars avait précisé que cet excédent de fonctionnement est tout fait relatif et que la trésorerie du Syndicat reste malgré tout assez contrainte.

M. DEMOLDER précise que le compte administratif et le compte de gestion seront votés en juin au prochain comité syndical.

3. PARTICIPATION DES EPCI POUR 2019

Il a été proposé, comme défini lors du Débat d'Orientation Budgétaire d'augmenter la participation à 1,49€ par habitant en 2019 (sur la base de la population DGF 2018 des EPCI membres conformément aux statuts du syndicat).
Elle s'élève à 195 772 euros.

L'ensemble des membres présents du comité syndical ont délibéré et à l'unanimité :
- **DECIDE la participation à 1.49 € par habitant**
- **AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres correspondants**

4. BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget Primitif 2019 a été détaillé tel que dans les tableaux annexés au présent compte rendu et tel que présenté pour information aux membres présents à la séance du 21 mars dernier.

Il reprend les dépenses et recettes à réaliser au 31/12/2018 et s'équilibre comme suit (sous réserve de l'affectation définitive des résultats) :

- Section de fonctionnement équilibrée à 546 258.80 €
- Section d'investissement équilibrée à 475 772,29 €

Les graphiques et tableaux suivants ont été présentés et détaillés.

Synthèse de la section de fonctionnement

Chapitre		Réalisé 2018	Prévu budget 2019
DF	DEPENSES		
002	Déficit de fonctionnement reporté		0,00
011	Charges à caractère général	103 665,06	243 682,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	179 170,68	213 876,95
65	Autres charges de gestion courante	19 369,29	19 625,00
66	Charges financières	1 852,34	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 238,47	6 314,72
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	44 498,63	42 389,54
022	Dépenses imprévues	0,00	3 707,53
023	Virement à la section d'investissement		13 662,89
		Réalisé 2018	Prévu budget 2019
RF	RECETTES		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 205,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	333 002,73	533 148,80
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 401,64	12 540,00
013	Atténuations de charges	456,20	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 303,37	570,00

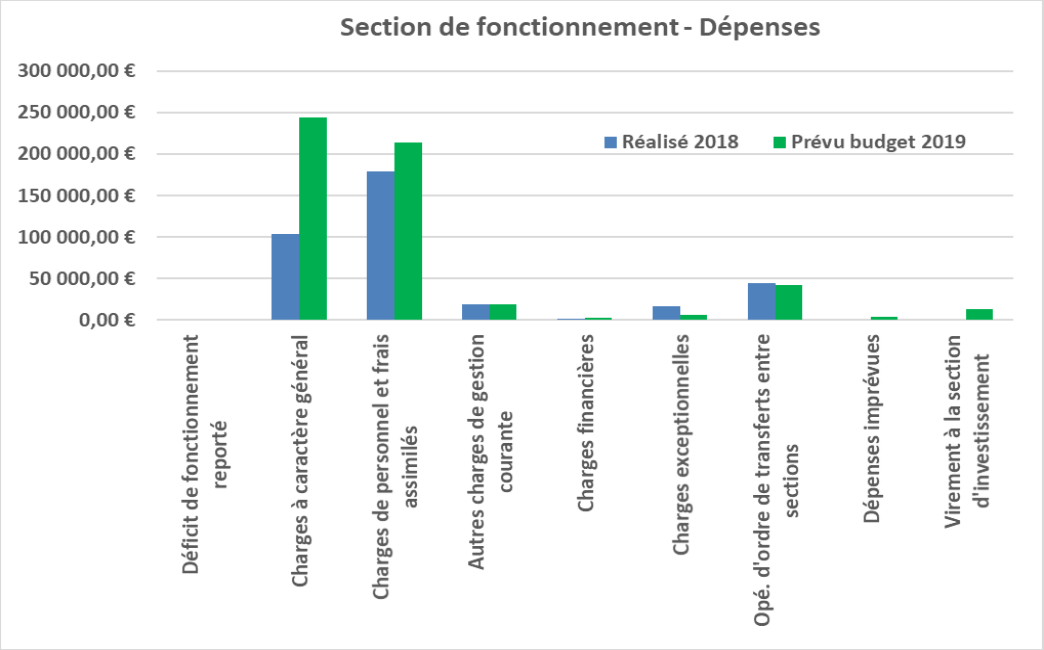

Le chapitre 11 a été présenté en détail tel qu'illustré ci-dessous :

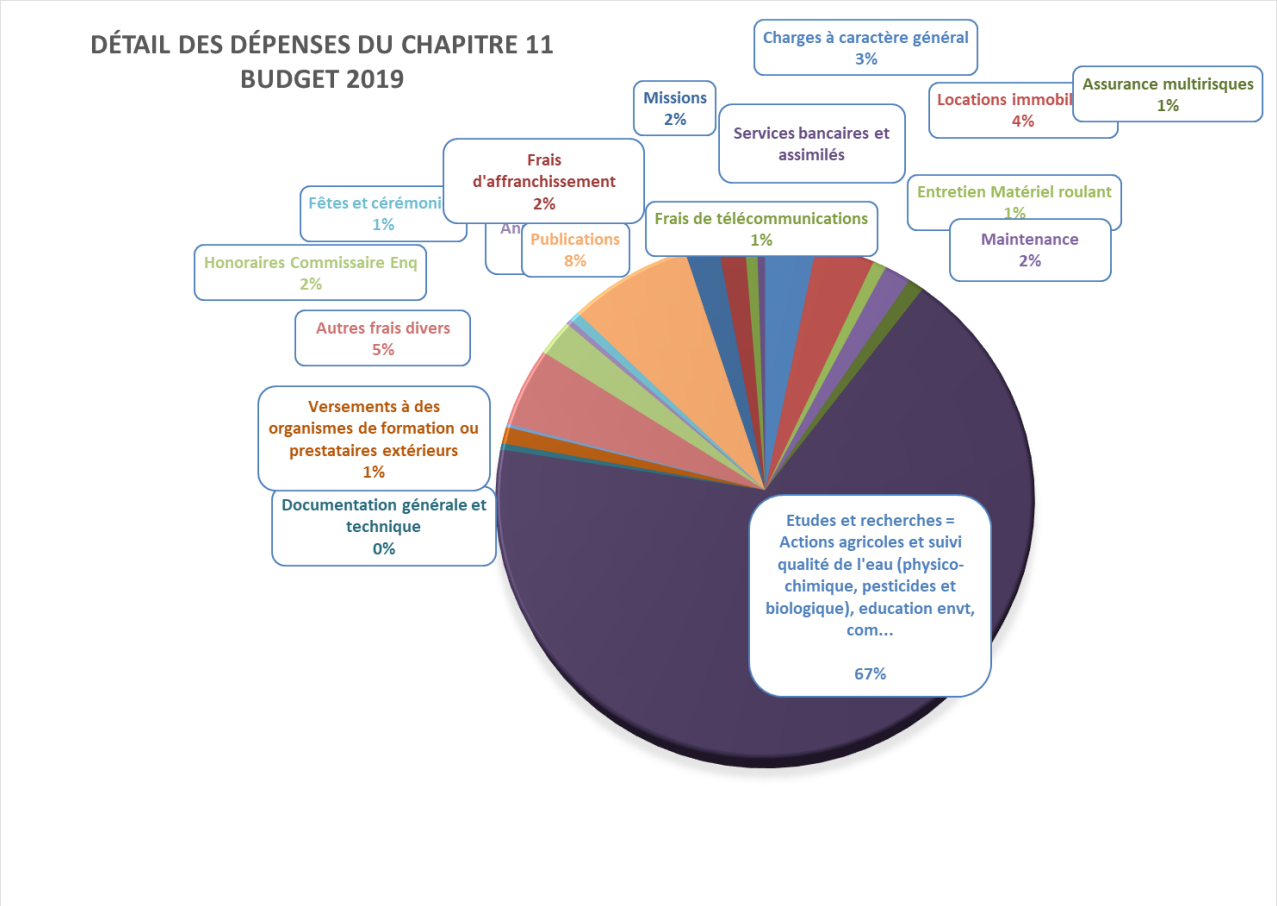

M. DEMOLDER explique que 67 % des dépenses de ce chapitre représentent des actions. A savoir : les actions agricoles, le suivi de la qualité de l'eau, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la communication générale. Le graphique ci-après illustre ces dépenses :

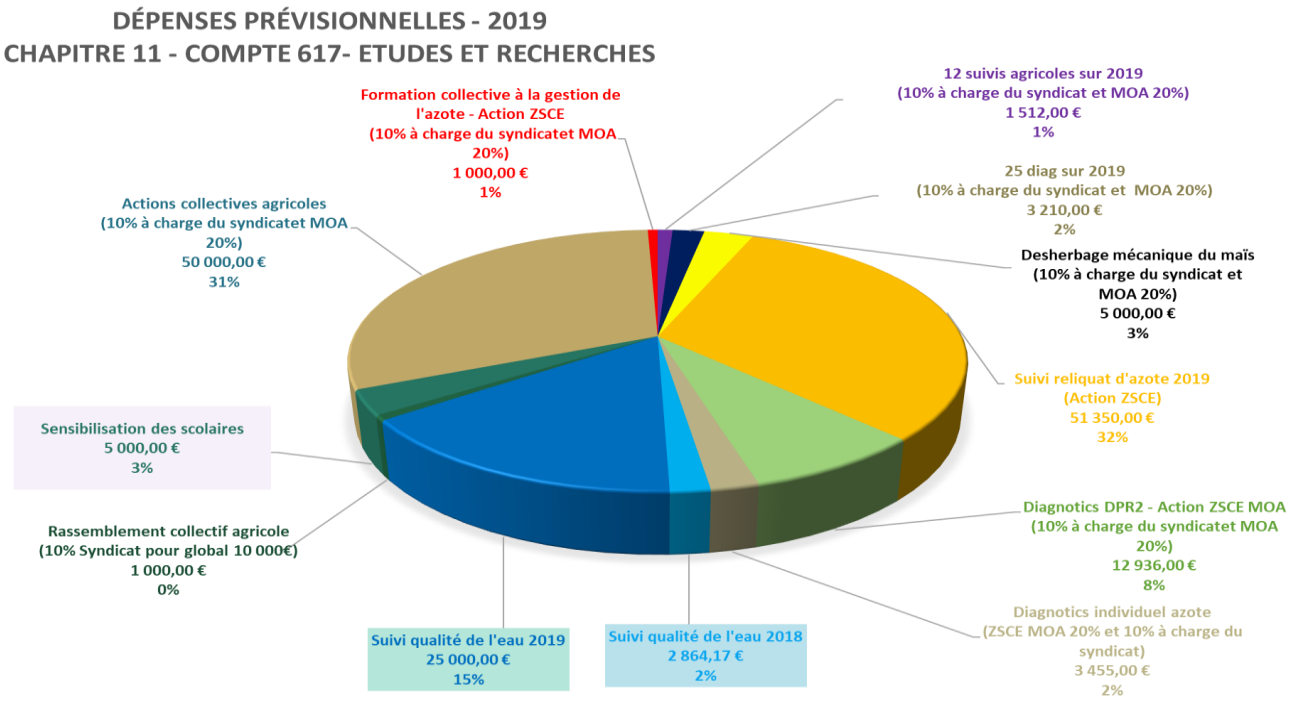

M. DEMOLDER explique que les charges de personnels (chapitre 12) ont légèrement augmenté en raison de l'embauche d'un apprenti en septembre 2018, de l'augmentation du temps de travail de l'animatrice agricole qui va passer de 80% à 90%, mais aussi de la revalorisation de la grille indiciaire pour les corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Enfin la section d'investissement a été présenté pour la période 2018. Puis les chiffres du budget primitif ont été commentés :

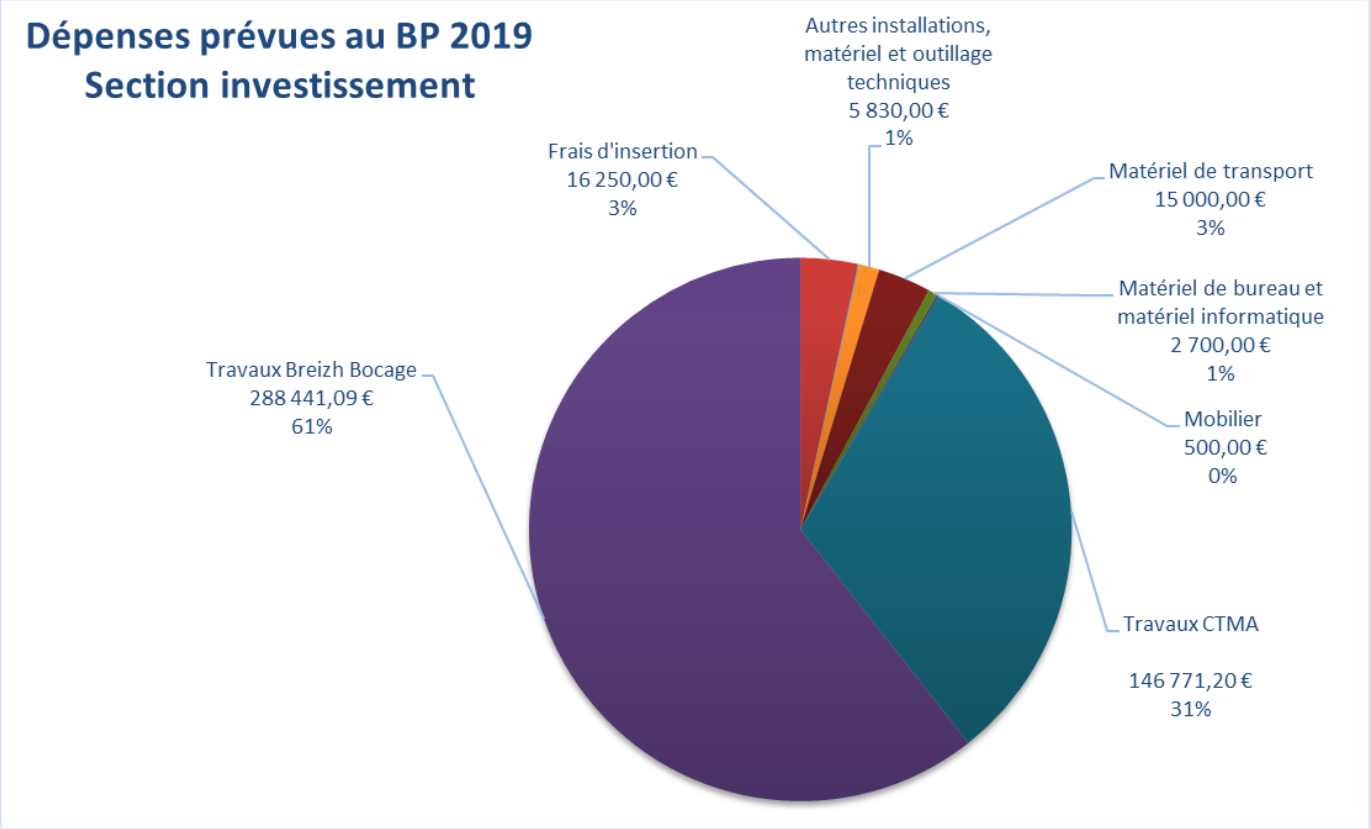

Ces chiffres comptabilisent les RAR 2018.

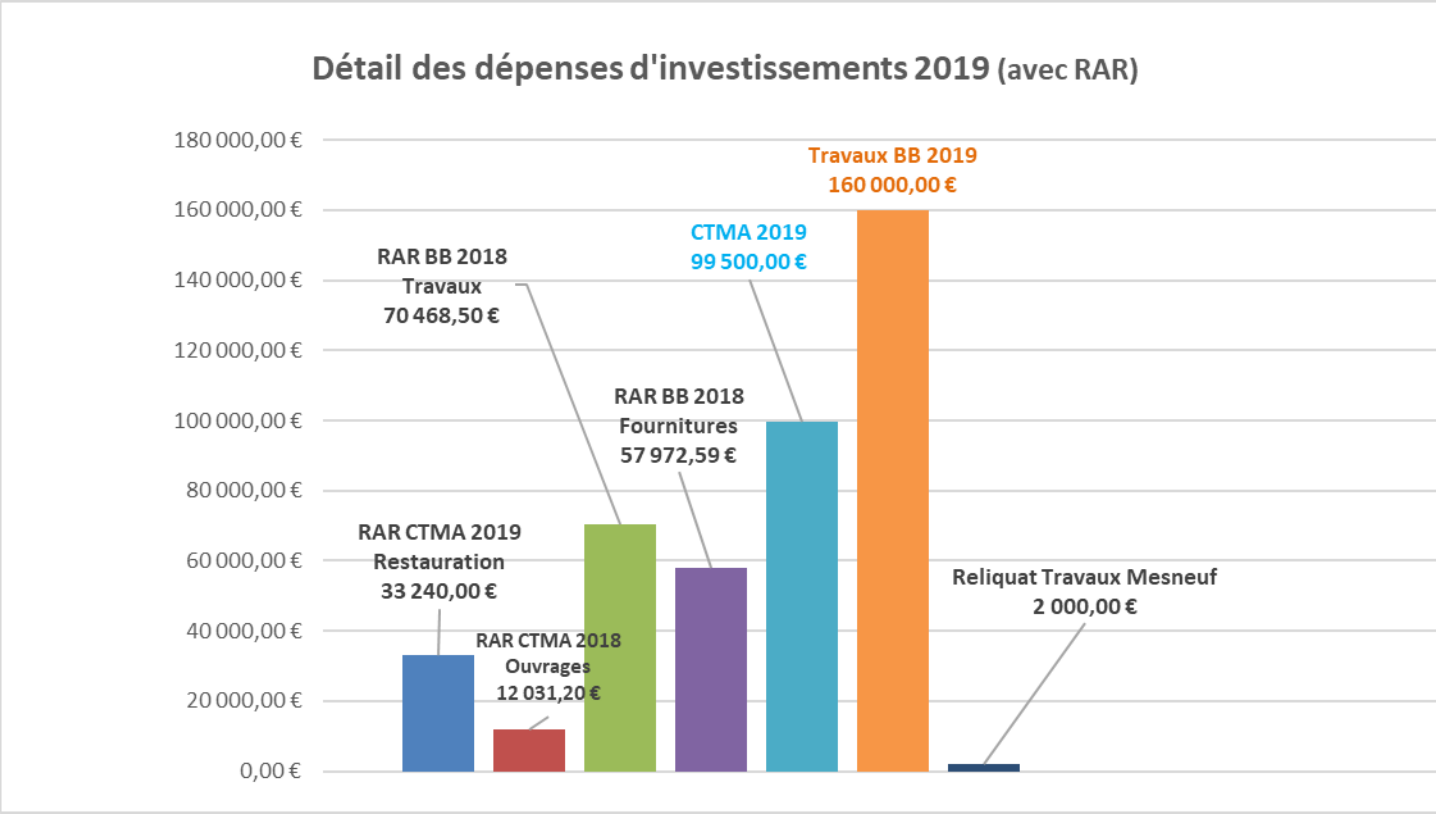

Les travaux CTMA pour des contraintes budgétaires seront moins élevés que les autres années. Malgré tout, M. DEMOLDER ajoute que ces dépenses seront plus importantes à compter de 2020, telles que définies dans le programme de travaux CTMA 2019-2024.

Enfin, il indique que le Syndicat a pu augmenter la ligne de travaux Breizh Bocage de 20 0000 € à savoir 160 000 € de travaux au lieu de 140 000 €. Cela va permettre de pouvoir réaliser de nombreux projets encore en attente notamment des projets de talus.

Enfin le détail des recettes d'investissement a été présenté :

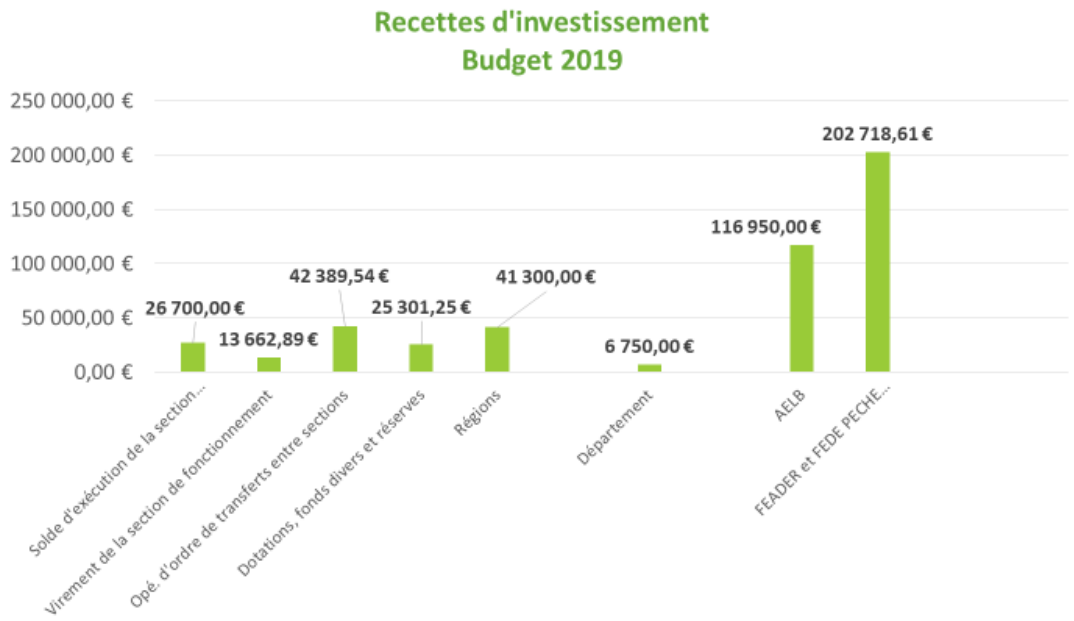

M. DEMOLDER ajoute que le Syndicat est toujours dans l'attente de l'accord d'un financement issu du Programme d'Intervention Territorialisé de l'Etat (PITE) pour le projet de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE), même si c'est en bonne voie. C'est pourquoi, il n'a pas inscrit dans les recettes de fonctionnement un financement du PITE, car il souhaite rester prudent.

Avant le vote du budget M. PRODHOMME a souhaité revenir sur la demande qu'il avait déjà formalisée à la réunion du 21 mars dernier au sujet de l'Association Au fil de L'Yaigne.
Il rappelle que l'association fait des travaux sur berges ; elle se substitue aux propriétaires qui ne font par leur devoir et met en place des techniques de génie végétal telles que conseillées par le technicien rivière du Syndicat.
Monsieur PRODHOMME précise que l'association a reçu des financements de la commune de Domloup et le soutien de nombreux élus. Aussi, il sollicite comme l'an passé, le Syndicat pour soutenir cette association. En 2018, le Syndicat avait déjà versé une aide de 250 €.
Cette année M. PRODHOMME indique que l'association qui se développe a demandé une aide de 750 € dont 500 € auprès de Pays de Chateaugiron Communauté.
Pour Pays de Chateaugiron Communauté cette demande est du ressort du Syndicat. M. DEMOLDER comprend ce choix et le partage. Aussi, il propose aux membres du comité syndical présents de pouvoir attribuer une subvention de 500 € à cette association. Selon lui, il faut pouvoir saisir les opportunités qui peuvent servir notamment l'intérêt général. M. DEMOLDER ajoute que s'il y avait eu un marché lancé à la place pour faire le travail de cette association, les dépenses auraient été bien plus élevées. Dans ce cas précis, il juge opportun de soutenir la dynamique engagée sur la commune de Domloup. Il indique qu'il sera vigilant quant à l'usage qui sera fait de cette somme.
L'ensemble des membres présents ajoute avant le vote du budget, que les dépenses inscrites au budget sont fidèles avec le rapport d'orientation budgétaire 2019.

L'ensemble des membres présents du comité syndical ont délibéré et à l'unanimité :
- **ACCEPTE le budget primitif tel que présenté au cours de la séance.**

5. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

M. DEMOLDER explique que de façon à gérer la trésorerie sans avoir recourt à un emprunt, il faut prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier comme chaque année.

La ligne de trésorerie prolongée en 2018 auprès du Crédit Agricole s'arrête le 20/05/2019.

Le Syndicat a demandé au Crédit Agricole une proposition de renouvellement de cette ligne de trésorerie qui a été acceptée. Les conditions de renouvellement ont été présentées au cours de la séance. Elles sont pour un montant de 200 000 € et une durée de 6 mois :

- Taux variable : 1,29% à ce jour

- Frais de dossier : 500 €

M. DEMOLDER précise que cette ligne sera contractualisée pour une durée de 6 mois afin d'avoir une date de clôture qui soit calée sur le mois de novembre et non le mois de mai. En effet, en fin d'année le syndicat a plus de facilité pour effectuer le remboursement de la ligne de trésorerie.

L'ensemble des membres présents du comité syndical ont délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE délégation au Président pour renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;**
- **DIT que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2019.**

6. PROGRAMME D'ACTIONS 2019

Dans le cadre de son soutien financier, la Région Bretagne demande à ce que soit annexé à la demande de subvention une délibération de la maîtrise d'ouvrage sollicitant explicitement la Région. Il en est de même pour le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

Pour ce faire, Sandrine GARNIER a présenté le contenu du programme d'actions 2019 faisant l'objet d'une demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé dans le tableau-ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISONNEL – ACTIONS 2019

Section BP	Intitulé action	TOTAL	AELB	Taux	Région Bzh et Dpt 35	Taux	Autres	Taux	Syndicat	Taux
	TRANSVERSAL									
Fonct	**Scolaires / Grand public**	5 000,00 €	3 000,00 €	60%	- €	20%	- €	0%	1 000,00 €	20%
Fonct	**Suivi qualité de l'eau**	25 000,00 €	12 500,00 €	50%	- €	20%	- €	0%	7 500,00 €	30%
Fonct	**Communication (régie SBV et partenariat avec CEBR et DPPH)**	20 000,00 €	12 000,00 €	60%	4 000,00 €	20%	1 000,00 €	5%	3 000,00 €	15%
Fonct	**Animation générale - Coordination (1,5 ETP)**	90 000,00 €	54 000,00 €	60%	18 000,00 €	20%	- €	0%	18 000,00 €	20%
Fonct	**AGRICOLE**									
Fonct	**Agricole action en régie**									
Fonct	***Poste 1 ETP***	50 000,00 €	30 000,00 €	60%	10 000,00 €	20%	- €	0%	10 000,00 €	20%
Fonct	***Lettre agri***	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	1 000,00 €	20%	- €	0%	1 500,00 €	30%
Fonct	***Désherbage méca***	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	1 000,00 €	20%	- €	0%	1 500,00 €	30%
Fonct	**Agricole actions individuelles**									
Fonct	*25 - Diag*	32 100,00 €	22 470,00 €	70%	- €	0%	6 420,00 €	20%	3 210,00 €	10%
Fonct	*12 - Suivis*	15 120,00 €	7 560,00 €	50%	3 024,00 €	20%	3 024,00 €	20%	1 512,00 €	10%
Fonct	**Agricole actions collectives**	50 000,00 €	25 000,00 €	50%	10 000,00 €	20%	10 000,00 €	20%	5 000,00 €	10%
Fonct	**Actions ZSCE - sans PITE - 20% MOA**									
Fonct	*Diagnostics parcelles à risques V2 (DPR2)*	129 360,00 €	90 552,00 €	70%	- €	0%	25 872,00 €	20%	12 936,00 €	10%
Fonct	*Analyses de reliquats d'azote*	51 324,00 €	25 662,00 €	50%	10 264,80 €	20%	- €	0%	15 397,20 €	30%
Fonct	*Formation collective à la gestion de l'azote*	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	2 000,00 €	20%	2 000,00 €	20%	1 000,00 €	10%
Fonct	*Diagnostic individuel Azote*	34 545,00 €	24 181,50 €	70%	- €	0%	6 909,00 €	20%	3 454,50 €	10%
Invst	**TRAVAUX BREIZH BOCAGE**									
Invst	Travaux	160 000,00 €	- €	0%	- €	0%	128 000,00 €	80%	32 000,00 €	20%
Fonct	Poste technicien bocage	30 000,00 €	12 000,00 €	40%	- €	0%	9 000,00 €	30%	9 000,00 €	30%
Invst	**MILIEUX AQUATIQUES**									
Invst	*Restauration du lit mineur*	60 000,00 €	30 000,00 €	50%	18 000,00 €	30%			12 000,00 €	20%
Invst	*Aménagement des ouvrages transversaux*	1 500,00 €	750,00 €	50%	450,00 €	30%			300,00 €	20%
Invst	*Aménagement des plans d'eau sur cours*	20 000,00 €	10 000,00 €	50%	6 000,00 €	30%			4 000,00 €	20%
Invst	*Restauration d'une zone de sources*	3 000,00 €	1 500,00 €	50%	600,00 €	20%			900,00 €	30%
Invst	*Gestion des embâcles totaux (retrait et stabilisation)*	10 000,00 €	5 000,00 €	50%	2 000,00 €	20%			3 000,00 €	30%
Invst	*Chantiers bénévoles (diversification des écoulements par des techniques végétales)*	5 000,00 €	2 500,00 €	50%	1 000,00 €	20%			1 500,00 €	30%
Fonct	*Poste technicien de rivière (1 ETP)*	55 000,00 €	33 000,00 €	60%	11 000,00 €	20%			11 000,00 €	20%
Fonct	*Poste apprenti*	18 500,00 €	11 100,00 €	60%	3 700,00 €	20%			3 700,00 €	20%
	TOTAL	**885 449,00 €**	**422 775,50 €**	**48%**	**102 038,80 €**	**12%**	**192 225,00 €**	**22%**	**162 409,70 €**	**18%**

Les membres du comité syndical ont délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE le plan de financement 2019 tel que présenté en séance**
- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions de l'année 2019 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, du Conseil départemental 35 et des fonds Européens (à hauteur de 80%) nécessaires pour :**
  - **la mise en œuvre des actions de l'année 2019 dans le cadre du CTBV de la Seiche 2019-2024 et du POI de la Région Bretagne**
  - **le financement des postes de la cellule animation : animatrice-coordinatrice/secrétaire-comptable, animatrice agricole, technicien de rivière, apprenti et technicien bocage.**
- **ACCEPTE que les crédits soient inscrits au BP 2019**

7. DECLARATION D'INTERET GENERAL – TRAVAUX CTMA 2019-2024

A la demande de la Préfecture d'Ille et Vilaine, il a été demandé au syndicat de délibérer pour le lancement d'une enquête publique, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale du contrat territorial du bassin versant de la Seiche volet milieux aquatiques.

M. DEMOLDER s'étonne de cette demande car les communes concernées et les EPCI membres auront à délibérer pour accepter le futur programme d'actions milieux aquatiques qui fait l'objet d'une DIG.

Il regrette que l'absence de quorum le 21 mars dernier conduisent les élus à délibérer alors même que l'enquête ait débuté le 25 mars dernier.

M. DEMOLDER rappelle que les communes concernées par le projet sont Bais, Boistrudan, Bourgbarré, Brie, Brielles, Bruz, Chanteloup, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Châteaugiron, Cornillé, Corps-Nuds, Domagné, Domalain, Domloup, Drouges, Gennes-sur-Seiche, Janzé, Marcillé-Robert, Moulins, Mousse, Moutiers, Nouvoitou, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Noyal-sur-Vilaine, La Guerche-de-Bretagne, Laillé, La Selle-Guerchaise, Louvigné-de-Bais, Piré-Chancé, Pont-Péan, Rannée, Retiers, Saint-Armel, Saint-Erblon, Saint-Germain-du-Pinel, Saint-Didier, Saulnières, Vergéal, Vern-sur-Seiche, Visseiche, Amanlis, Arbrissel, Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Esse, Orgères, Le Petit Fougeray, Le Pertre, Le Sel-de-Bretagne, Le Theil-de-Bretagne pour le département de l'Ille-et-Vilaine et de Cuillé pour le département de la Mayenne.

Il précise que les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale sont mises à disposition du public.
Les informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès du syndicat mixte du bassin versant de la Seiche.

Aussi, les membres du comité syndical ont délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à solliciter les services de l'état pour ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale (loi sur l'eau) du contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Seiche 2019-2024**
- **AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette procédure.**

8. INFORMATIONS ET DIVERS

Sandrine GARNER informe qu'Etienne GOUESET, technicien bocage a été contacté jeudi 28 mars par la société Terra Innova qui a pour but de réutiliser la terre de chantier inerte dans des solutions agroécologiques afin d'éviter le gaspillage du sol qui est une ressource précieuse.

Ce partenariat avec Terra Innova a été proposé aux élus.

L'ensemble des membres présents n'est pas favorable à une telle démarche. La principale crainte est l'importation de toxines et de plantes invasives qui pourraient avoir un effet négatif sur l'image et la notoriété du programme Breizh Bocage.

M. DEMOLDER préférerait que cette réflexion puisse se faire en lien avec les travaux milieux aquatiques qui nécessitent un export de terre végétale de bonne qualité.

9. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président a rendu compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le 18 février 2019.

Compte	Objet	Tiers	Liquidé
60622	CARBURANT		170,79 €
60636	ACHAT VETEMENT DE TRAVAIL APPRENTI	LYSADIS	106,10 €
6132	LOCATION IMMOBILIERE		623,52 €
6156	HEBERGEMENT ET NOM DOMAINE SITE INTERNET 2019	VOYELLE	336,00 €
6161	ASSURANCE 2019	GROUPAMA	2 283,98 €
617	SUIVI QUALITE DE L'EAU 2018 - campagne décembre 2018	GIP LABOCEA	271,73 €
6182	ABONNEMENT 2019	LA GAZETTE	299,00 €